



AKTO et l'Agefiph s'unissent pour renforcer l'accès à l'emploi des personnes handicapées en Bourgogne Franche-Comté

À Dijon, le 2 juin 2022. La convention signée entre AKTO et l'Agefiph constitue la déclinaison régionale du partenariat national entre les deux organismes. À travers ce rapprochement, l'objectif est de renforcer l'accès à l'emploi et de sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les branches professionnelles d'AKTO, ainsi que d'amplifier la mobilisation des entreprises en faveur de l'embauche des personnes handicapées. La signature de cette convention régionale aura lieu à l'occasion du Jobdating Handicap et Alternance en Bourgogne-Franche-Comté, le 2 juin 2022 ; une douzaine d'entreprises proposant près d'une centaine d'offres d'emploi aux personnes en situation de handicap y seront mobilisées.

La convention entre AKTO et l'Agefiph au niveau national pour la période 2022-2024 a pour vocation à être déclinée dans chaque région afin de s'adapter aux réalités de chaque territoire. C'est déjà le cas en Île-de-France, en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique, où des conventions ont été signées entre la direction régionale d'AKTO et la délégation régionale de l'Agefiph permettant de démultiplier l'impact de leurs actions. Suivront également dans les semaines à venir, les Hauts-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur et la Corse. Ces conventions territoriales prévoient le déploiement d'un plan d'actions en cinq principaux axes.

Axe 1 : Informer, outiller et professionnaliser les entreprises

En partenariat avec l'Agefiph, **les conseillers d'AKTO accompagnent quotidiennement les entreprises des branches professionnelles pour les sensibiliser aux sujets liés au handicap.** Ils organisent des webinaires et des ateliers animés par des ressources experts du handicap, l'Agefiph et le Cap Emploi. En région Bourgogne-Franche-Comté, **11 ateliers ont déjà été programmés en 2021 pour sensibiliser au handicap.** Une meilleure information sur le sujet permet aux entreprises de mieux appréhender le recrutement ou le maintien dans l'emploi d'une personne en situation de handicap.

Axe 2 : Développer les qualifications des publics par la formation

Le rôle d'AKTO est d'intégrer pleinement les personnes en situation de handicap dans le monde professionnel. Dans le cadre de la convention, les équipes de l'Agefiph et d'AKTO travaillent ensemble pour que les personnes en situation de handicap accèdent plus facilement aux différents dispositifs de formation. En novembre dernier, AKTO a organisé **une table ronde "alternance et handicap"** à Dijon en présence de l'Agefiph, Cap Emploi et des entreprises locales pour lever les freins à l'embauche des personnes handicapées et proposer des solutions adaptées. Les différentes actions ont permis en 2021 de favoriser la signature de 40 contrats d'alternance avec des travailleurs handicapés, dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Axe 3 : Favoriser l'intégration des demandeurs d'emploi

AKTO s'engage à aider les demandeurs d'emplois en situation de handicap dans leurs recherches. Pour cela, **AKTO organise des actions partout sur le territoire pour faciliter l'accès à l'emploi.** En novembre dernier, en Bourgogne-Franche-Comté, a été organisé **le "rallye de l'intérim Saône-et-Loire"** dans le but de faire rencontrer les agences d'emplois du territoire et les personnes en situation de handicap souhaitant travailler dans l'intérim. **L'objectif est d'organiser des évènements à destination des personnes en situation de handicap pour qu'elles accèdent à l'information et comprennent mieux les attentes des employeurs.**

Axe 4 : Favoriser le maintien de l'emploi

AKTO souhaite favoriser la sécurisation des parcours professionnels pour tous. L'OPCO facilite le maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap par la formation. Dans le cadre de la convention nationale signée avec l'Agefiph, **AKTO a mis en place l'expérimentation Réussi'TH dans quatre régions (PACA, Nouvelle Aquitaine, Grand Est et Normandie).** L'objectif est de créer une concertation collective à l'échelle du territoire pour identifier les solutions d'emploi et de formation les mieux adaptées en fonction des handicaps et répondre aux besoins de recrutement des entreprises. **Cette expérimentation a permis en 2021 à 62 personnes en situation de handicap d'être accompagnées pour reprendre confiance et travailler leur estime de soi, découvrir les métiers qui recrutent, se préparer à la rencontre avec les entreprises et se voir ainsi proposer des opportunités d'emploi et formation par les entreprises.**

Axe 5 : Accompagner les politiques des branches

Dans le cadre de ce partenariat, **AKTO s'appuie sur les branches professionnelles** fortement représentées dans les territoires **afin** de mettre en place des actions de sensibilisation spécifiques. En Bourgogne-Franche-Comté, **les équipes d'AKTO ont accompagné plus particulièrement la branche du travail temporaire, en organisant 7 Réunions Opérationnelles de Concertation**

Territoriales (ROCT) en 2021, afin de présenter PARCOURS TH, ; un projet qui s'adresse aux entreprises pour leur permettre d'être plus à l'aise dans le recrutement des personnes en situation de handicap et ainsi rassurer et inciter les personnes en situation de handicap à postuler pour un emploi, sans crainte d'être discriminées. Suite à ces réunions, de nombreux partenaires et entreprises ont pris contact afin d'initier des projets qui verront le jour en 2022.

“La déclinaison de ce partenariat avec l'Agefiph au niveau régional confirme la mobilisation d'AKTO en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au plus près des entreprises présentes sur notre territoire. AKTO souhaite sensibiliser les entreprises à l'enjeu d'attirer, de recruter et de former des actifs porteurs d'un handicap qui constituent les talents dont elles auront besoin pour se développer.” explique Jean Hédou, le président d'AKTO.

“Accompagner les publics en situation de handicap s dans leurs accès à l'emploi est une priorité pour AKTO. En concertation avec les branches professionnelles, les équipes d'AKTO adaptent chaque jour les dispositifs de formation qu'elles proposent afin d'accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi durable.” ajoute Laurent Barthélémy, Vice-Président d'AKTO.

Contact presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88

A propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.